CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME FORUM SUR LES QUESTION DES MINORITES 2^{nde} SESSION Palais des Nations Genève-Suisse.

LES BONNES PRATIQUES ET EXPERIENCES SUR LES MINORITES POUR LES MINORITES ETHNIQUES EN POLITIQUE : CAS DU BURUNDI.

Par LIBERATE NICAYENZI (Membre du Parlement du Burundi : Assemblée Nationale).

Excellences,

Honorables,

Madame l'Experte Indépendante, Distingués Invités,

Nous saisissons cette opportunité pour exprimer notre joie de participer à cette 2^{nde} session du Forum sur les Minorités sur le domaine de la participation effective des Minorités à la vie politique.

Nous tenons à remercier les initiateurs et les organisateurs de ce cadre d'expression pour les minorités du monde entier.

Mon pays le Burundi compte dans sa composition ethnique, les Batwa les Bahutu et les Batutsi, représentant respectivement 1%, 85% et 14%.

Les Batwa sont une minorité ethnique du pays et sont en même temps autochtone ce qui explique la double marginalisation à leur égard.

Par rapport aux autres pays de la région des Grands Lacs, le Burundi a déjà commencé à manifester un intérêt visant la promotion et l'intégration des minorités Batwa dans la vie politique.

Ainsi, la Constitution nationale du Burundi, réserve une représentation des Batwa dans les deux chambres du Parlement par trois places à l'Assemblée Nationale et trois places dans la chambre basse (164 et 180).

Ce système de cooptation se fait en consultation avec l'Unissons nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA) qui est l'organisation créée par les Batwa pour défendre leurs intérêts dans tous les domaines de la vie nationale et la Commission Electorale Indépendante.

D'autres nominations par Décret Présidentielles ont été octroyées aux mêmes minorités dans d'autres institutions nationales importantes notamment à la Commission Nationale Indépendante, à l'Inspection Générale de l'Etat ainsi qu'un Conseiller du Gouverneur dans la province de Kirundo.

Nous ne pouvons pas oublier de citer l'existence d'une Commission Ad 'Hoc au Sénat qui se charge des questions des minorités autochtones.

En passant par des partis politiques on enregistre des Batwa qui représentent les autres dans les conseils communaux et des conseillers collinaires.

Tout cela nous donnent un signe d'espoir et voudrions inviter d'autres Etats de la Région des Grands Lacs à emboîter le pas.

Le code électoral récemment adopté par le Parlement donne plus de lumière sur le Système de cooptation des Batwa depuis la représentation des Batwa dans le Parlement ainsi que les représentants des Batwa dans les Communes et les collines. Pour les Représentants au Parlement les listes seront confectionnées en consultation avec les organisations les plus représentatives. Dans les communes un Mutwa sera coopté là où ils sont plus représentatifs.

Dans les collines la présentation à candidature de chef de colline est libre. Sur ce UNIPROBA est interpellée pour sensibiliser et mobiliser les Batwa pour se faire élire.

Pour pouvoir assurer une pérennité de cela nous voudrions recommander à ce que,

Les minorités eux-mêmes défendent énergiquement leurs droits et renforcent leurs solidarités,

Les minorités diffusent largement leurs droits en collaboration avec les medias et multiplient les activités de plaidoyer et lobbying auprès des Etats et luttent contre la pauvreté et la discrimination.

Au Forum nous demandons un encouragement des Etats qui ont déjà mis en marche le processus de promotion et de protection des minorités au niveau national tout en interpellant ceux qui n'ont pas encore commencé de le faire le plus tôt possible pour faciliter la jouissance des minorités de tous les droits tels que reconnus dans les instruments internationaux. Soutenir financièrement et moralement les ONGs défendant les minorités, Faciliter des activités de visite d'échange d'expériences pour se renforcer mutuellement.

En conclusion Madame la Présidente, le travail est de longue haleine, il vous demandera de la force et de la patience .Nous vous souhaitons bon courage et nous nous unissons à vos efforts.

Je vous remercie.